

REGLEMENT CYCLO-CROSS 59/62 (Saison 2018-2019)

Ce règlement est basé sur le règlement national de cyclo cross consultable sur le site national (<http://www.ufolep-cyclisme.org/>) ou sur le site régional (<http://www.cyclismeufolep5962.fr/>) ; N'hésitez pas à le consulter pour tout point non repris dans ce règlement.

I) Le matériel :

- 1) Les freins à disque sont autorisés lors des entraînements et compétitions de cyclo-cross.
- 2) La largeur de l'enveloppe des roues ne doit pas excéder 33 mm.
- 3) Les VTT sont tolérés pour les minimales et avant.
- 4) Les épreuves réservées aux minimales compteront pour les quotas championnat VTT et Cyclo cross quelque soit le vélo avec lequel il participe. Par contre, il ne pourra participer au championnat national qu'avec un vélo de cyclo cross ; Les titres départementaux et régionaux seront remis exclusivement aux jeunes ayant participé avec un vélo de cyclo-cross.
- 5) Le changement de roue est autorisé sur l'ensemble du parcours. Pas de changement de roues et de machines entre concurrents.
- 6) LA ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette (uniquement sur bris de matériel constaté par un commissaire). Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées. La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée. Un ou deux postes (dont un au podium) de changement de matériel peuvent être mis en place.

Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels.

Exceptionnellement, selon la nature du terrain, la commission peut décider d'un changement de vélo durant toute l'épreuve. Cette décision sera annoncée 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

- 7) Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne.
- 8) Sont également interdites les caméras quel que soit le point d'ancrage.
- 9) Le ravitaillement (bidon) est autorisé tout au long du parcours sauf pour les écoles de vélo (Benjamins et avant).

II) Organisation :

- 1) Les épreuves de cyclo-cross seront exclusivement réservées aux licenciés UFOLEP pour toutes les catégories sauf catégories jeunes jusque minimales inclus.
- 2) Les VTT sont interdits lors d'une épreuve de cyclo-cross sauf jusqu'à la catégorie minimale incluse.
- 3) Les **Participants Occasionnels** et les non licenciés UFOLEP ne pourront participer qu'aux épreuves VTT s'il y en a une. Les organisateurs ne sont couverts que s'ils prennent une extension de garantie d'assurance pour l'organisation d'un VTT. PO avec certificat médical de moins de 1 an.
- 4) Afin de mettre en valeur tous les jeunes, ceux ci auront une épreuve séparée prévue 45 minutes avant le départ de l'épreuve des seniors ou en fonction des propositions d'horaires ci-après. Une épreuve pour les jeunes appelée **école de vélo** (poussins, pupilles et benjamins) sera également organisée avec terrain approprié sans passage de planche.

Dans les épreuves jeunes, si un coureur d'une autre fédération remporte l'épreuve, l'organisateur devra obligatoirement récompenser le premier licencié UFOLEP.

- 5) Pour l'organisation de 4 épreuves (VTT, cyclo-cross jeunes et seniors), les heures de départ suivantes sont conseillées :
- 12h45 : Cyclo cross école de vélo
 - 13h15 : Cyclo-cross jeunes (13/14 ans et 15/16 ans), VTT 15/16 ans et féminines
 - 14h00 : Cyclo-cross seniors
 - 15h15 : VTT
- Ou
- 12h45 : Cyclo-cross jeunes (13/14 ans et 15/16 ans), VTT 15/16 ans et féminines
 - 13h30 : Cyclo-cross seniors
 - 14h45 : Cyclo cross école de vélo
 - 15h15 : VTT
- Attention : Clôture des engagements : 15 minutes avant le départ**
- 6) Rappel : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
- 7) Pour les seniors, l'appel doit se faire par catégorie (1°, 2° puis 3° catégorie). Au cas où le coureur appelé n'est pas présent sur la ligne d'appel, il ne pourra se placer à sa place initialement prévue et se retrouvera derrière sa catégorie. Afin d'éviter les départs volés, le départ se fait au sifflet juste derrière le peloton. Il est recommandé une ligne de départ correspondant à 8 coureurs par ligne. Il est demandé également une ligne d'appel située 25 m en amont avec éventuellement un sas.
- 8) Comme l'an dernier, la commission a décidé d'attribuer un dossard et une plaque de guidon permanent pour les catégories (Adultes et jeunes). L'attribution se fera en fonction du classement du challenge de régularité de l'année précédente (dans la mesure où la demande de carton cyclo cross parvienne avant le **28 septembre 2018** et que **l'affiliation club soit enregistrée**) sous la forme suivante :
- Les 15 premiers numéros seront réservés aux 15 premiers du challenge puis attribution chronologique au fur et à mesure des participations.
- Lors du retrait de ces dossards, une somme de 3 euros (par chèque à l'ordre de la CTD Cycloport) sera demandée. En cas d'oubli lors d'une course, un nouveau dossard sera attribué avec une caution de 10 euros qui sera restituée lors de la remise de celui-ci. **Tout coureur n'ayant pas retiré son dossard avant le 15 octobre 2018 ne pourra prétendre à son numéro de dossard attribué.** Il est cependant demandé aux coureurs de s'engager d'avance pour l'organisation (remise des récompenses etc...). **Tout coureur participant à une épreuve et n'ayant pas signé la feuille d'engagement se verra automatiquement attribué 3 points qui seront comptabilisé pour la montée de catégorie et sera également mis hors course.**
- Tout compétiteur participant à plus de 3 épreuves **se doit** d'acheter sa plaque et dossard qui lui est attribuée à ce moment.
- 9) **La commission peut faire modifier le parcours si la sécurité est insuffisante.**

- 10) En fonction du nombre d'engagés, un maximum de 3 commissaires de course sont nécessaires + 1 personne pour la gestion des dossards VTT (si il y a épreuve VTT)
- 11) Dans la mesure du possible, il est demandé aux coureurs de s'inscrire au minimum 3 jours avant l'épreuve afin de faciliter la saisie informatique. A la demande de la commission nationale qui nous propose un calendrier national avec possibilité de s'engager, les engagements sur le site de la commission nationale sont recommandés.
- 12) Un système informatique est mis en place qui facilite la tâche des commissaires. Pour cela, il est demandé aux organisateurs de :
 - Fournir une table couverte pour protéger l'ordinateur portable des intempéries.
 - Fournir une source électrique à proximité de cette table.
- 13) Lors de la première épreuve du calendrier, afin de faciliter la tâche des officiels pour l'attribution et la remise des plaques et dossards, il n'y aura pas d'engagement sur place. Pour les licenciés en cours de régularisation de licence et carton, il sera impératif de s'inscrire par mail auprès du Webmaster du site régional avant le vendredi soir précédent la 1^o épreuve.**

III) Les circuits :

TYPE :

Le parcours sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80 m).

Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une largeur minimum de 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

DANGERS :

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits.

Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs

OBSTACLES :

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

Les obstacles artificiels sont faits de deux planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres l'une de l'autre. Elles doivent avoir une hauteur maximum de 40 cm pour les compétiteurs de 15 ans et plus, et de 20 cm maximum pour les « Jeunes 13/14 ans » ; leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées.

Sur le parcours, il y aura une seule série de deux planches.

Les sections artificielles de sable sont autorisées et doivent être comprises entre 40 et 80 mètres.

Les concurrents devront franchir tous les obstacles sous peine de pénalité, voire de mise hors course.

ZONE PEDESTRE :

Lorsque le circuit possède une (des) zone(s) pédestre(s), afin que celle(s)-ci soi(en)t effectivement parcourue(s) à pied, il est indispensable que cette (ces) zone(s) soi(en)t matérialisée(s) à l'entrée et à la sortie : « Zone pédestre-Début et Zone pédestre-Fin).

DEPART :

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

ARRIVEE :

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite.

Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit.

Les arches gonflables enjambant le circuit ne sont pas recommandées.

ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL :

C'est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette (uniquement sur bris de matériel constaté par un commissaire).

Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées.

La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée.

Un ou deux postes (dont un au podium) de changement de matériel peuvent être mis en place.

Le concurrent doit assurer seul le changement de roue ou de monture.

Le changement de matériel entre concurrents y compris de roue est interdit

Le changement de roue(s) est autorisé en tout point du parcours.

Exceptionnellement, selon la nature du terrain, la commission peut décider d'un changement de vélo durant toute l'épreuve. Cette décision sera annoncée 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

IV) Durée des épreuves:

Adultes Masculins (1^o, 2^o et 3^o catégorie) : **50 minutes** : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Féminines de plus de 17 ans et 15/16 ans : **30 minutes** : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

13/14 ans : **20 min** : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Ecole de vélo :

- 8 ans et moins: **5 min**
- 9-10 ans : **8 min**
- 11-12 ans : **12 min**

Catégories :

- 1) **Championnats** (national, régional, départemental) : *catégories d'âge.*
 - Féminines 17 à 29 ans
 - Féminines 30 à 39 ans
 - Féminines 40 ans et plus
 - Poussins : moins de 8 ans

- Pupilles : 9/10 ans
- Benjamins : 11/12 ans
- Jeunes 13/14 ans
- Jeunes 15/16 ans
- Adultes Masculins 17/19 ans
- Adultes Masculins 20/29 ans
- Adultes Masculins 30/39 ans
- Adultes Masculins 40/49 ans
- Adultes Masculins 50/59 ans
- Adultes Masculins 60 ans et plus

Doubles affiliations : Voir règlement national

Supériorité manifeste :

- Tout coureur terminant devant le vainqueur de la catégorie supérieur (exemple 3^o catégorie arrivant avant le vainqueur de la 2^o catégorie) sera intégré directement dans la catégorie supérieure.

Barème de points :

Il y a 10 partants et plus		Il y a 9,8,7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points	Places	Points
1 ^o	10	1 ^o	5	1 ^o	3
2 ^o	7	Sa place est indiquée sur la carte cycloport		Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
3 ^o	6	2 ^o	0	2 ^o	0
4 ^o	4	3 ^o	0	3 ^o	0
5 ^o	3	4 ^o	0	4 ^o	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport		5 ^o	0	5 ^o	0
		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport	

V) Challenge des cyclo-crossmen :

1) Challenge individuel :

- Epreuves féminines - juniors – seniors – vétérans (classement scratch). Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

1^o catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	60	55	51	48	46	44	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	23	22	21

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

2^o catégorie :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	45	41	37	34	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

3^o catégorie et féminines:

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	30	28	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

Afin de récompenser les coureurs organisateurs ne pouvant participer à leur épreuve, un quota de points leur sera attribué.

Epreuves cadets – minimes – benjamins - poussins : le vainqueur inscrit 15 points. Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Points	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1

Points Bonus

- Afin de récompenser les licenciés représentant nos départements lors du championnat national ou de la répétition, un bonus de points supplémentaire sera attribué comme suit:
 - 1 attribution des points équivalents à une 5^e place dans la catégorie du licencié, à tous les licenciés participants au championnat national **et** à la réception le soir. Ce bonus sera divisé par 2 s'il ne participe pas à la réception.
 - 2 un bonus supplémentaire de la moitié des points sera également attribué à ces mêmes personnes s'ils participent aux 2 réceptions.

Remarques :

- Seuls les coureurs UFOLEP des clubs du Nord et du Pas de Calais participent au challenge
- Le championnat régional et les championnats départementaux se déroulant par catégories d'âge, ne compte pas dans le challenge sauf pour les jeunes.
- Les cyclo-cross ne faisant pas parti du calendrier de début de saison ne feront pas parti du challenge sauf s'ils prennent une date libre ; Cependant, les classements de ces courses sont pris en compte pour la classification.

VI) Championnats départementaux :

- 1) Le championnat départemental Pas De Calais se déroulera à Agny, le 25 Novembre 2018.
- 2) Le championnat départemental Nord se déroulera à Fourmies, le Dimanche 16 Décembre 2018.
- 3) Pour participer au podium du championnat NORD ou PAS DE CALAIS, il faut avoir fait et fini au moins 5 épreuves UFOLEP régionales 59/62 précédant le championnat. (Les abandons sur casse mécanique seront comptabilisés si communiqués aux commissaires).
- 4) Pour les jeunes et école de vélo (de poussins à Minimes inclus), le quota sera de 5 courses terminées également avant le championnat.
- 5) Les championnats départementaux sont uniquement réservés aux coureurs du département.
- 6) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du sauf motif valable.
- 7) Le coureur souhaitant participer à la répétition de l'épreuve du championnat national aura cette épreuve comptabilisée pour le quota.
- 8) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 9) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée avant l'épreuve (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CTD correspondante à la date limite des engagements.
- 10) Pour le département du Nord, une réunion sera organisée après la réception du championnat pour les coureurs candidats au championnat national (présence obligatoire).

VII) Championnat régional Flandres Artois Picardie Zone Nord:

- 1) Le championnat régional se déroulera à HENIN BEAUMONT, le 13 janvier 2019.
- 2) Pour participer au podium du championnat, il faut avoir fait et fini au moins 6 épreuves régionales 59/62 (sans compté le championnat départemental) et participé au championnat départemental du comité de la licence. Ce quota ne pourra pas être revu même en cas d'annulation d'épreuve.
- 3) Les championnats régionaux sont uniquement réservés aux coureurs de la région (NORD-PAS DE CALAIS).

- 4) Pour les jeunes (de poussins à Minimes inclus), le quota sera de 6 courses également avant le championnat + le championnat départemental
- 5) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du sauf motif valable.
- 6) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 7) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée avant l'épreuve (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CTR à la date limite des engagements.

Pour le département du Nord, une réunion sera organisée après la réception du championnat pour définir la sélection pour le championnat national (présence obligatoire).

VIII) Championnat national :

- 1) Le championnat national se déroulera à SALOUEL, les 2 et 3 février 2019
- 2) Pour pouvoir prétendre être sélectionné au championnat national il faudra :
 - Avoir participé au championnat départemental et régional
 - Etre volontaire
 - Se faire connaître auprès de Sylvie DANEL (Pas de Calais) **avant le 13 décembre 2018.**
- 3) Les critères de sélection sont les suivants :
 - Se porter volontaire par l'intermédiaire de la fiche de candidature qui sera remise aux licenciés di Nord lors du championnat départemental
 - Les résultats sportifs (départemental, régional, challenge)
 - L'assiduité (nombre de compétitions effectuées jusqu'au régional) en se référant au challenge de régularité.
 - La fidélité et l'attitude des compétiteurs aux nationaux précédents
 - L'ordre d'inscription pour le national sera en fonction des résultats sportifs

IX) Commission technique de cyclo-cross :

Philippe DROLET (classification des coureurs)

Alain HUART (classification des coureurs, enregistrement vidéo des épreuves)

Alain VICQUELIN (classification des coureurs, calendrier des épreuves, championnat national NORD)

Patrick et Corentin CROMMELINCK (Classification des coureurs, cartons cyclo-cross, changement de catégorie)

Laurent TOURNEMAIN (Classification des coureurs)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter ces personnes